



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

C 09/2026

Vevey, le 1er juin 2026

Endettement net et brut et indicateurs financiers - Situation au 31 décembre 2025

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'information financière régulière au Conseil communal, la Municipalité présente la situation de l'endettement net et brut selon les comptes arrêtés au 31 décembre 2025. Cette année, des indicateurs financiers ont été rajoutés (voir chapitre 2 de la communication).

Établis conformément aux bases légales en vigueur et au plan comptable vaudois (PCV / MCH1), ces éléments permettent d'apprécier la structure financière de la commune, l'évolution de sa capacité d'autofinancement et le niveau de maîtrise de son endettement. Ils constituent des repères essentiels pour l'analyse de la situation financière et pour l'orientation des décisions budgétaires et d'investissements futures, dans un contexte de gestion durable des finances communales.

La partie 2 repose sur des indicateurs définis conformément aux hypothèses figurant dans le document de référence établi par la Direction générale des affaires institutionnelles et communales (DGAIC), à savoir le *Mémento sur les indicateurs financiers*.

La partie 1 de la communication reprend, quant à elle, le canevas ainsi que les indicateurs — et les hypothèses de calcul associées — tels qu'ils sont présentés chaque année dans le cadre de la communication de la Municipalité relative à l'endettement. À cet égard, il convient de relever que, pour les indicateurs « ratio d'endettement net » et « taux d'endettement brut », le Canton retient des hypothèses de calcul qui diffèrent légèrement de celles appliquées par la Ville de Vevey depuis plusieurs années.

NB : Il a été délibérément choisi de maintenir la continuité méthodologique pour la partie 1 afin de garantir la permanence des méthodes et la comparabilité dans le temps. À l'occasion du passage au référentiel MCH2, une révision complète de cette communication devra toutefois être menée, afin d'assurer sa cohérence avec le nouveau cadre comptable et de permettre une comparabilité renforcée avec les autres communes.

1. Endettement net et brut

1.1 Plafond d'endettement et pour les cautionnements

Pour la présente législature 2021 – 2026, le Conseil communal a décidé, dans sa séance du 9 décembre 2021 :

1. de fixer le plafond d'endettement net à hauteur de CHF 165 Mio de francs pour la période législative du 1er juillet 2021 au 30 juin 2026 ;
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter et à accorder des cautionnements et autres formes de garanties jusqu'à ce que l'endettement net atteigne le montant fixé au point 1 ;
3. de laisser dans les attributions de la Municipalité le choix du moment, ainsi que la détermination des modalités des emprunts et des cautionnements ;
4. de charger la Municipalité d'informer régulièrement le Conseil communal sur l'évolution de l'endettement.

1.2 Dette nette au 31 décembre 2025

La différence entre les engagements bruts et le patrimoine financier représente la dette nette ou, si négative, la fortune nette. Afin de déterminer si la dette nette d'une commune est supportable, celle-ci est rapportée à ses revenus fiscaux. Cet indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux annuels nécessaire pour amortir la dette nette de la commune.

Le taux d'endettement net indique si, après avoir tenu compte des liquidités et des réserves, la commune dispose encore d'une réelle marge de manœuvre financière. Un taux maîtrisé signifie que la commune peut continuer à investir sans hypothéquer l'avenir ; un taux trop élevé limiterait les choix politiques ou le programme de législature ainsi que la capacité à réagir à l'imprévu.

	<u>31.12.2025</u>	<u>31.12.2024</u>
	CHF	CHF
Dette nette		
920 Engagements courants	20'264'770.67	17'397'387.61
921 Dettes à court terme	100'000'000.00	63'000'000.00
922 Emprunts à moyen et long terme	155'412'500.00	156'912'500.00
925 Passifs transitoires	7'722'184.48	11'994'005.05
910 - Disponibilités	- 4'444'370.06	- 8'407'958.46
911 - Débiteurs et comptes courants	- 11'574'391.10	- 10'249'661.32
912 - Placements du patrimoine financier	- 137'306'000.82	- 121'495'446.40
913 - Actifs transitoires	- 18'522'205.50	- 14'866'207.00
9141.460 - Patrimoine administratif financé par des taxes affectées	- 3'583'098.59	- 3'226'136.46
Endettement net	<u>107'969'389.08</u>	<u>91'058'483.02</u>
Revenus courants disponibles		
40 Impôts	86'882'811.65	82'565'255.06
41 Patentes, concessions	1'420'885.75	1'332'896.05
425 Revenus des prêts et participations du patrimoine administratif	58.66	31'637.26
427 Revenus des immeubles du patrimoine administratif	2'013'715.52	1'810'985.32
431 Emoluments	759'338.62	589'800.15
	<u>91'076'810.20</u>	<u>86'330'573.84</u>
Ratio de l'endettement net	118.5%	105.5%

Commentaires :

L'augmentation du ratio de 105,5 % à 118,5 % entre 2024 et 2025 traduit une dégradation de la capacité de désendettement, puisqu'il faut désormais plus d'une année de revenus courants pour couvrir l'ensemble des dettes. La dégradation du ratio s'explique par deux effets :

- Au niveau de l'endettement, la marge d'autofinancement 2025 n'a pas été suffisante pour couvrir, par ses propres liquidités, les investissements réalisés en 2025, il a donc fallu faire appel à l'emprunt.*
- Au niveau des revenus courants, l'évolution des revenus courants (principalement fiscalité) a été de 5.5% entre 2024 et 2025, cela n'a toutefois pas été suffisant par rapport à l'évolution de l'endettement.*

Pour rappel, les investissements du patrimoine administratif ont augmenté de CHF 14.5 Mio (+20.14%) et ceux du patrimoine financier (investissement, titres ou prêts) de CHF 15.8 Mio (+13.01%) par rapport à l'exercice précédent. La majorité des investissements ont été couverts par l'emprunt. Le détail des investissements et amortissements par objet figure dans la brochure des comptes. Concernant le patrimoine financier, l'écart est principalement expliqué par l'acquisition d'un terrain à bâtir Rue de Fribourg - Plan-Dessus pour un montant de CHF 11'046'450.- (compte 9123.30) et l'achat de la parcelle 72 Rue des Jardins 12 (compte 9123.206).

Pour le patrimoine administratif, l'augmentation est principalement due aux travaux sur les bâtiments et constructions à amortir où l'on constate une variation de CHF +9.7 Mio (nature 9143).

1.3 Dette brute au 31 décembre 2025 (indicateur « poids de la dette »)

Cet indicateur renseigne sur la part du revenu courant qui serait nécessaire pour amortir complètement la dette. Le taux d'endettement brut reflète l'ampleur totale de la dette de la commune par rapport à ses revenus. C'est l'indicateur le plus lisible pour apprécier l'exposition globale de Vevey à l'endettement et pour se comparer à d'autres villes. Il constitue un signal de vigilance, même lorsque des réserves existent.

En général, un taux d'endettement brut élevé est moins problématique si le taux d'endettement net demeure en même temps faible. Cela signifie qu'une partie significative des emprunts a été utilisée pour acquérir des éléments du patrimoine financier. C'est le cas de la Ville de Vevey, qui a passablement investi dans le patrimoine financier ces dernières années.

	<u>31.12.2025</u>	<u>31.12.2024</u>
	CHF	CHF
Dette brute		
920 Engagements courants	20'264'770.67	17'397'387.61
921 Dettes à court terme	100'000'000.00	63'000'000.00
922 Emprunts à moyen et long terme	155'412'500.00	156'912'500.00
Endettement net	<u>275'677'270.67</u>	<u>237'309'887.61</u>
 Revenus courants		
40 Impôts	86'882'811.65	82'565'255.06
41 Patentes, concessions	1'420'885.75	1'332'896.05
42 Revenus du patrimoine	13'978'568.07	13'488'748.20
43 Taxes, émoluments, produits des ventes	15'749'826.28	14'498'484.76
44 Parts à des recettes cantonales	1'935'806.05	2'302'381.60
45 Participations et remboursements de collectivités publiques	25'252'131.60	36'450'777.40
46 Autres prestations et subventions	1'838'782.00	1'365'931.45
	<u>147'058'811.40</u>	<u>152'004'474.52</u>
 Taux d'endettement brut	187.5%	156.1%

Commentaires :

Le ratio entre la dette brute – telle que définie par les positions 920, 921 et 922 du bilan selon MCH1 – et les revenus courants (natures 4, hors natures 48 et 49) constitue un indicateur de la capacité de désendettement. Il permet d'apprécier le nombre d'années de revenus courants théoriquement nécessaires pour rembourser l'ensemble de la dette. La progression de ce ratio de 156,1 % en 2024 à 187,5 % en 2025 traduit un allongement du délai de remboursement, passant d'environ une année et demie à près de deux années de revenus courants.

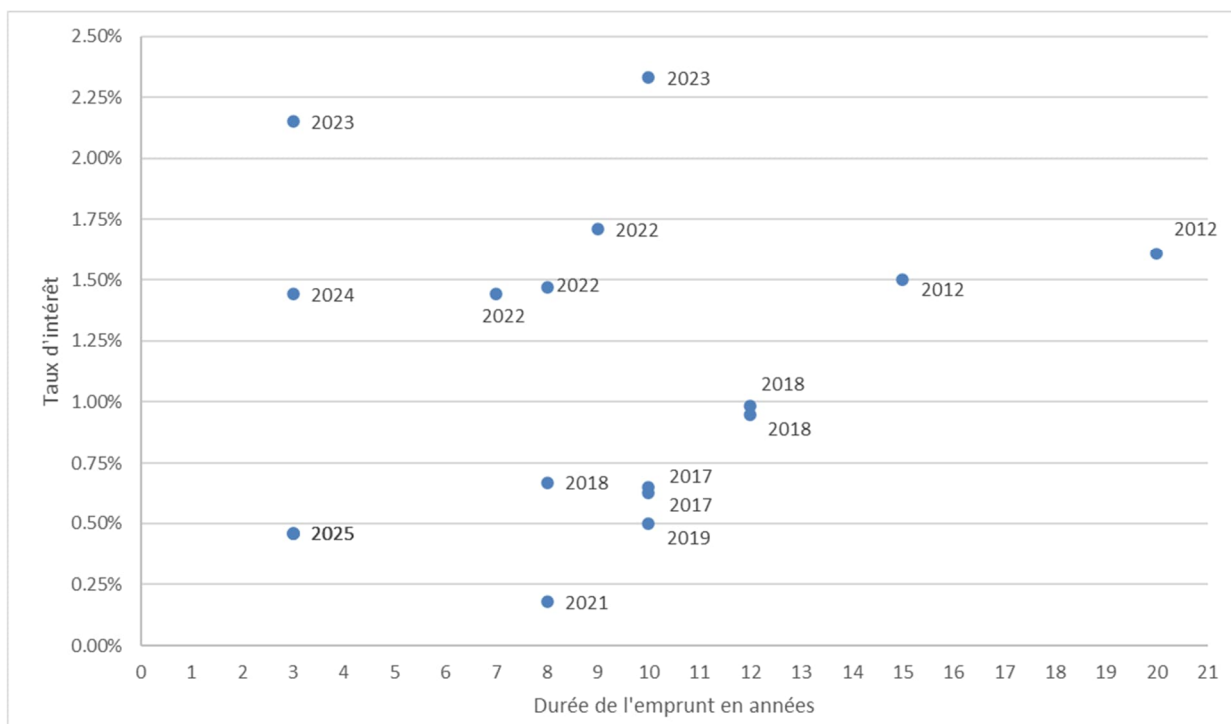
Cette lecture doit toutefois être nuancée, dans la mesure où la dette brute finance des actifs dont la valeur économique réelle est largement sous-estimée au bilan, en raison de l'existence de réserves latentes importantes. À titre d'exemple, le portefeuille de titres présente un écart notable entre sa valeur comptable au bilan et sa valeur de marché.

Le ratio renseigne ainsi sur la pression de la dette sur les flux financiers courants, sans préjuger de la solidité patrimoniale globale de la commune.

Pour rappel, la réévaluation des réserves latentes n'est pas autorisée dans le cadre des normes MCH1 et MCH2. Leur prise en compte ne peut intervenir qu'au moment de leur réalisation, c'est-à-dire lors de la vente des actifs concernés.

1.4 Taux d'intérêt

Le graphique ci-dessous représente le taux d'intérêt des crédits à long terme en cours selon leur durée. Les étiquettes indiquent l'année de conclusion du crédit.



1.5 Cautions et garanties

Les cautions et les garanties sont détaillées à la page 201 de la brochure des comptes de l'exercice 2025. Le montant inscrit pour les cautions représente le risque maximum. Le risque réel est moins élevé ; en effet si une caution concerne un emprunt bancaire, ce dernier a été partiellement remboursé. Il y a une exception pour la caution liée à Chaplin's World ; le montant inscrit indique le dernier risque connu au jour de l'édition de la brochure. Cette caution est supervisée par les services du Canton de Vaud.

1.6 Conclusions

En 2025, la situation financière de la Ville de Vevey s'inscrit clairement dans la tendance observée pour les villes vaudoises et suisses. La Commune poursuit une politique d'investissement soutenue, en lien avec son rôle de ville-centre et les besoins structurels en matière d'infrastructures, d'aménagement et de valorisation du patrimoine. Ces investissements, de l'ordre de plusieurs dizaines de millions sur la période récente, dépassent toutefois la capacité de financement interne de la commune. La marge d'autofinancement 2025, positive à CHF 6.9 Mio (taux d'autofinancement à 18.56%), demeure insuffisante pour couvrir l'ensemble des dépenses d'investissement, ce qui implique un recours à l'emprunt.

Cette situation n'est à ce stade ni atypique ni problématique, mais elle appelle une lecture dynamique et prospective. Comme le relève la Conférence des directrices et directeurs des finances des villes¹, l'enjeu principal ne réside pas dans le niveau absolu de la dette, mais dans la trajectoire financière à moyen terme et la capacité à stabiliser durablement l'autofinancement.

¹ <https://ksfd.ch/fr/>

Pour Vevey, la combinaison d'une marge d'autofinancement structurellement limitée, de charges liées peu maîtrisables (péréquation, déficits des transports publics, etc.) et d'investissements élevés nécessite un pilotage financier renforcé et une priorisation rigoureuse des projets. En d'autres termes, la Commune dispose encore de marges de manœuvre, mais la poursuite de cette dynamique suppose une attention accrue portée à l'équilibre entre ambitions d'investissements et capacité financière et les conditions conjoncturelles (notamment les conditions de marché des emprunts), afin de garantir une gestion durable conforme au cadre légal vaudois. Cela constitue un enjeu majeur pour le programme de législature 2026-2031 à venir.

2. Indicateurs financiers

Calculés selon les méthodes harmonisées applicables aux communes vaudoises tenant leur comptabilité selon le plan comptable vaudois (PCV / MCH1), ces indicateurs constituent un outil d'analyse objectif permettant d'apprécier la structure financière de la commune, sa capacité d'autofinancement et le niveau de maîtrise de son endettement. Ces indicateurs visent à soutenir tant le pilotage financier que l'exercice de la haute surveillance.

2.1 Présentation des indicateurs 2025

Les taux d'endettement net et brut étant déjà présentés en première partie de la communication, les autres notions sont présentées ci-dessous avec la définition de l'indicateur et les enjeux stratégiques liés.

2.1.1 Degré d'autofinancement

Notion	Le degré d'autofinancement indique dans quelle mesure les investissements nets sont financés par les ressources propres.								
Définition	Rapport entre la capacité d'autofinancement et les investissements nets.								
Enjeux stratégiques	<ul style="list-style-type: none">- Mesure clé de la durabilité de la politique d'investissement- Indique le recours nécessaire à l'emprunt- Un degré inférieur à 100 % signifie que la commune finance une partie de ses investissements par de la dette.								
Echelle	<table><tr><td>≥100%</td><td>Optimal</td></tr><tr><td>80-100%</td><td>Acceptable à bon</td></tr><tr><td>50-80%</td><td>Insuffisant</td></tr><tr><td>≤50%</td><td>Problématique</td></tr></table>	≥100%	Optimal	80-100%	Acceptable à bon	50-80%	Insuffisant	≤50%	Problématique
≥100%	Optimal								
80-100%	Acceptable à bon								
50-80%	Insuffisant								
≤50%	Problématique								

Le degré d'autofinancement nous indique dans quelle mesure Vevey finance ses investissements avec ses propres moyens plutôt que par l'emprunt. Lorsqu'il est suffisant, il garantit une politique d'investissement durable. Lorsqu'il est insuffisant, cela signifie qu'il y a un report d'une partie du coût sur les générations futures.

	<u>31.12.2025</u> CHF	<u>31.12.2024</u> CHF
Marge d'autofinancement	6'926'931.28	3'225'549.62
Dépenses nettes d'investissement	37'323'071.29	20'756'499.71
Marge d'autofinancement	6'926'931.28	3'225'549.62
Investissements nets	37'323'071.29	20'756'499.71
 Degré d'autofinancement	 18.6%	 15.5%

Commentaires :

Le degré d'autofinancement progresse de 15,5 % en 2024 à 18,6 % en 2025. Cette amélioration traduit une légère augmentation de la capacité de la commune à financer ses investissements par ses ressources propres.

Malgré cette évolution favorable, le niveau du ratio demeure toutefois relativement modeste, indiquant que le recours à l'endettement reste nécessaire pour couvrir une part importante des investissements. Il convient ainsi de poursuivre les efforts visant à renforcer l'autofinancement afin de limiter la pression sur l'endettement à moyen et long terme.

2.1.2 Capacité d'autofinancement (CAF)

Notion	La capacité d'autofinancement représente les ressources financières générées par l'activité courante disponibles pour les investissements ou le désendettement.								
Définition	La capacité d'autofinancement est le rapport entre la marge d'autofinancement — soit l'excédent de financement dégagé par l'activité courante — et les revenus courants monétaires.								
Enjeux stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> - Base de la solidité financière - Permet de financer investissements - Conditionne la réduction ou l'augmentation de la dette - Une CAF insuffisante fragilise la stratégie financière à moyen terme. 								
Echelle	<table style="border: none;"> <tr> <td style="padding-right: 20px;">≥10%</td> <td>Bonne</td> </tr> <tr> <td>6-10%</td> <td>Suffisante</td> </tr> <tr> <td>3-6%</td> <td>Insuffisante</td> </tr> <tr> <td>≤3%</td> <td>Mauvaise</td> </tr> </table>	≥10%	Bonne	6-10%	Suffisante	3-6%	Insuffisante	≤3%	Mauvaise
≥10%	Bonne								
6-10%	Suffisante								
3-6%	Insuffisante								
≤3%	Mauvaise								

La capacité d'autofinancement représente ce que la commune dégage réellement, chaque année, après avoir financé ses prestations courantes. C'est le socle de notre solidité financière : sans CAF suffisante, il devient difficile d'investir, de rembourser la dette ou de faire face à des chocs financiers.

	<u>31.12.2025</u>	<u>31.12.2024</u>
	CHF	CHF
Marge d'autofinancement	6'926'931.28	3'225'549.62
Revenus courants	147'058'811.40	152'004'474.52
4 Revenus	153'788'094.02	159'763'339.15
48 - Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	- 1'910'781.68	- 3'611'668.13
49 - Imputations internes	- 4'818'500.94	- 4'147'196.50
Marge d'autofinancement	6'926'931.28	3'225'549.62
Revenus courants	147'058'811.40	152'004'474.52
Capacité d'autofinancement	4.71%	2.12%

Commentaires :

La capacité d'autofinancement s'améliore sensiblement, passant de 2,12 % (niveau mauvais) en 2024 à 4,71 % (niveau insuffisant) en 2025. Cette progression s'explique par le renforcement de la marge d'autofinancement, qui double pratiquement pour atteindre CHF 6,9 Mio contre CHF 3,2 Mio l'année précédente.

Cette évolution positive intervient toutefois dans un contexte de recul des revenus courants, en lien avec la baisse des produits du compte de fonctionnement. Elle traduit ainsi une amélioration relative de la performance opérationnelle, mais dans un environnement moins favorable en termes de recettes.

Malgré cette progression, le niveau de capacité d'autofinancement demeure modéré, ce qui implique de maintenir une vigilance quant à l'équilibre financier et à la capacité de la commune à financer durablement ses investissements sans recours accru à l'endettement.

2.1.3 Degré de couverture des charges

Notion	Cet indicateur montre si les revenus courants suffisent à couvrir les charges courantes.								
Définition	Rapport entre les revenus courants et les charges courantes.								
Enjeux stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateur de l'équilibre du fonctionnement - Alerte précoce en cas de déséquilibre structurel - Un taux inférieur à 100 % révèle une situation de déséquilibre du fonctionnement. 								
Echelle	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%;">≥100%</td> <td>Optimal</td> </tr> <tr> <td>99-99.9</td> <td>Acceptable</td> </tr> <tr> <td>95-98.9%</td> <td>Insuffisant</td> </tr> <tr> <td><95%</td> <td>Problématique</td> </tr> </table>	≥100%	Optimal	99-99.9	Acceptable	95-98.9%	Insuffisant	<95%	Problématique
≥100%	Optimal								
99-99.9	Acceptable								
95-98.9%	Insuffisant								
<95%	Problématique								

Cet indicateur montre si les revenus courants de la commune suffisent à couvrir ses charges courantes. Tant que ce taux est équilibré, le fonctionnement est sain. S'il se dégrade, cela signifie que le modèle de fonctionnement n'est plus soutenable sans mesures correctrices.

	<u>31.12.2025</u>	<u>31.12.2024</u>
	CHF	CHF
Revenus courants	147'058'811.40	152'004'474.52
4 Revenus	153'788'094.02	159'763'339.15
48 - Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	- 1'910'781.68	- 3'611'668.13
49 - Imputations internes	- 4'818'500.94	- 4'147'196.50
Charges courantes	149'033'152.96	159'145'537.83
3 Charges	155'498'572.27	164'982'146.81
332 - Autres amortissements du patrimoine administratif	- 11'200.00	-
38 - Attributions aux fonds et aux financements spéciaux	- 1'635'718.37	- 1'689'412.48
39 - Imputations internes	- 4'818'500.94	- 4'147'196.50
Revenus courants	147'058'811.40	152'004'474.52
Charges courantes	149'033'152.96	159'145'537.83
Degré de couverture des charges	98.68%	95.51%

Commentaires :

Le degré de couverture des charges s'améliore, passant de 95,51 % en 2024 à 98,68 % en 2025. Malgré une situation toujours déficitaire, cette évolution indique un rapprochement vers l'équilibre du compte de fonctionnement, les revenus couvrant désormais une part nettement plus importante des charges.

Malgré cette amélioration significative, le ratio demeure légèrement en deçà du seuil de 100 % et le découvert au bilan augmente. Des efforts doivent dès lors être poursuivis afin d'atteindre un équilibre durable.

2.1.4 Quotité d'investissement

Notion	La quotité d'investissement le rapport entre les dépenses d'investissement et l'ensemble des charges (fonctionnement et investissement)								
Définition	Rapport entre les investissements bruts et l'ensemble des dépenses (fonctionnement et investissement)								
Enjeux stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> - Apprécier le niveau d'effort consenti pour les infrastructures - Mettre en relation investissements et capacité financière - Indicateur de dynamique de développement - Un niveau élevé doit être soutenu par une CAF suffisante pour rester soutenable. 								
Echelle	<table style="border: none;"> <tr> <td style="padding-right: 20px;">>20%</td> <td>Très importante</td> </tr> <tr> <td>10-20%</td> <td>Importante</td> </tr> <tr> <td>5-10%</td> <td>D'importance modérée</td> </tr> <tr> <td><5%</td> <td>Peu importante</td> </tr> </table>	>20%	Très importante	10-20%	Importante	5-10%	D'importance modérée	<5%	Peu importante
>20%	Très importante								
10-20%	Importante								
5-10%	D'importance modérée								
<5%	Peu importante								

La quotité d'investissement mesure l'effort consenti par Vevey pour entretenir et développer ses infrastructures. Un niveau élevé traduit une ville qui investit et se projette dans l'avenir, mais il doit impérativement rester cohérent avec la capacité financière de la commune.

	<u>31.12.2025</u>	<u>31.12.2024</u>
	CHF	CHF
5 Investissements bruts	37'964'176.74	21'400'756.12
Dépenses consolidées	178'452'424.11	170'712'440.52
3 Charges	155'498'572.27	164'982'146.81
5 Dépenses d'investissements reportées au bilan	37'964'176.74	21'400'756.12
331 - Amortissements obligatoires du patrimoine administratif	8'544'905.59	- 9'833'853.43
332 - Autres amortissements du patrimoine administratif	11'200.00	-
333 - Amortissement du découvert	-	-
38 - Attribution aux fonds et aux financements spéciaux	1'635'718.37	- 1'689'412.48
39 - Imputations internes	4'818'500.94	- 4'147'196.50
Investissements bruts	37'964'176.74	21'400'756.12
Dépenses consolidées	178'452'424.11	170'712'440.52
Quotité d'investissement	21.27%	12.54%

Commentaires :

La quotité d'investissement connaît une forte progression, passant de 12,54 % en 2024 à 21,27 % en 2025. Cette hausse significative reflète une intensification marquée des efforts d'investissement de la commune, traduisant la mise en œuvre de projets importants en lien avec son programme de législature : en moyenne, sur CHF 10 dépensés, CHF 2 concernent les investissements et CHF 8 les coûts de fonctionnement.

Si ce niveau élevé d'investissement témoigne d'une dynamique de développement positive, il exerce également une pression accrue sur les finances communales, notamment en matière de financement et d'endettement. Dans ce contexte, il importe de veiller à maintenir un équilibre financier durable, en s'assurant que le rythme des investissements demeure compatible avec la capacité d'autofinancement de la commune.

2.1.5 Quotité des intérêts nets

Notion	Cet indicateur mesure le poids des intérêts de la dette sur les revenus courants.								
Définition	Rapport entre les intérêts nets et les revenus courants.								
Enjeux stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilité à l'évolution des taux d'intérêt - Impact direct sur la marge de manœuvre budgétaire - Indicateur de vulnérabilité financière - Plus la quotité est élevée, plus la commune est exposée à une hausse des taux. 								
Echelle	<table style="border: none;"> <tr> <td style="padding-right: 20px;"><2%</td> <td>Bonne</td> </tr> <tr> <td>2-5%</td> <td>Acceptable</td> </tr> <tr> <td>5-8%</td> <td>Forte</td> </tr> <tr> <td>>8%</td> <td>Mauvaise</td> </tr> </table>	<2%	Bonne	2-5%	Acceptable	5-8%	Forte	>8%	Mauvaise
<2%	Bonne								
2-5%	Acceptable								
5-8%	Forte								
>8%	Mauvaise								

La quotité des intérêts nets indique la part de nos revenus absorbée uniquement par le paiement des intérêts de la dette. Plus cette part est élevée, moins il reste de moyens pour les prestations à la population. Cet indicateur est particulièrement sensible à l'évolution des taux d'intérêt.

	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
Intérêts nets	- 8'371.83	616'648.61
32 Intérêts passifs	2'653'798.15	3'078'887.88
422 - Revenus des capitaux du patrimoine financier	- 2'662'169.98	- 2'462'239.27
Revenus courants	147'058'811.40	152'004'474.52
4 Revenus	153'788'094.02	159'763'339.15
48 - Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	- 1'910'781.68	- 3'611'668.13
49 - Imputations internes	- 4'818'500.94	- 4'147'196.50
Intérêts nets	- 8'371.83	616'648.61
Revenus courants	147'058'811.40	152'004'474.52
Quotité des intérêts nets	-0.01%	0.41%

Commentaires :

La quotité des intérêts nets s'améliore nettement, passant de 0,41 % en 2024 à -0,01 % en 2025. Ce niveau proche de l'équilibre, voire légèrement négatif, traduit une charge d'intérêts maîtrisée, compensée en grande partie par les revenus financiers.

Cette évolution favorable s'explique principalement par la baisse des intérêts passifs, en lien avec des conditions d'emprunt avantageuses en 2025, notamment sur les financements à court terme. Par ailleurs, les revenus des capitaux issus du patrimoine financier ont augmenté de 8.12% (CHF +200'000) entre 2024 et 2025, contribuant à atténuer le poids des charges financières.

Cette situation reflète une gestion efficiente de la dette et des placements ainsi que des conditions de marché favorable. Cette situation est toutefois sensible à l'évolution des conditions de marché et des taux d'intérêt.

2.1.6 Quotité de la charge financière

Notion	Cet indicateur mesure la contrainte exercée par les politiques de financement d'investissement de la commune sur la marge de manœuvre financière.								
Définition	Rapport entre la charge financière totale (intérêts et amortissements) et les revenus courants.								
Enjeux stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> - Vision globale du poids de la dette sur le budget - Indicateur de soutenabilité à long terme - Outil clé pour la planification financière - Une charge financière élevée réduit la capacité à financer des prestations publiques. 								
Echelle	<table style="border: none;"> <tr> <td style="padding-right: 20px;"><5%</td> <td>Faible</td> </tr> <tr> <td>5-10%</td> <td>Acceptable</td> </tr> <tr> <td>10-15%</td> <td>Elevée</td> </tr> <tr> <td>>15%</td> <td>Excessive</td> </tr> </table>	<5%	Faible	5-10%	Acceptable	10-15%	Elevée	>15%	Excessive
<5%	Faible								
5-10%	Acceptable								
10-15%	Elevée								
>15%	Excessive								

La charge financière regroupe les intérêts et les amortissements liés à la dette. Elle montre le poids total du financement des investissements passés sur le budget actuel. Une charge financière maîtrisée garantit la soutenabilité à long terme de la politique financière de la commune.

	31.12.2025	31.12.2024
	CHF	CHF
Charge financière	8'536'533.76	10'450'502.04
Intérêts nets	- 8'371.83	616'648.61
331 Amortissements obligatoires du patrimoine administratif	8'544'905.59	9'833'853.43
Revenus courants	147'058'811.40	152'004'474.52
4 Revenu	153'788'094.02	159'763'339.15
48 - Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	- 1'910'781.68	- 3'611'668.13
49 - Imputations internes	- 4'818'500.94	- 4'147'196.50
Charge financière	8'536'533.76	10'450'502.04
Revenus courants	147'058'811.40	152'004'474.52
Quotité de la charge financière	5.80%	6.88%

Commentaires :

La quotité de la charge financière diminue, passant de 6,88 % en 2024 à 5,80 % en 2025. Cette évolution traduit un allègement du poids des charges financières par rapport aux revenus courants.

Cette amélioration s'explique principalement par la baisse des charges financières, tant au niveau des intérêts nets que des amortissements. Elle intervient toutefois dans un contexte de recul des revenus, ce qui souligne d'autant plus l'effet positif de la diminution des charges.

Cette évolution est favorable pour les équilibres financiers de la commune, mais demeure sensible à l'évolution future des taux d'intérêt ainsi qu'à la dynamique des revenus.

2.2 Commentaires

Dans l'ensemble, l'analyse des ratios financiers met en évidence une amélioration de plusieurs indicateurs en 2025 pour la Ville de Vevey, notamment en matière de capacité d'autofinancement, de couverture des charges et de maîtrise des charges financières. Ces évolutions positives traduisent des efforts réels en faveur du rééquilibrage des finances communales.

Néanmoins, certains enjeux demeurent, en particulier le niveau encore élevé de l'endettement et une capacité d'autofinancement qui reste modérée au regard du volume d'investissements prévu. Dans ce contexte, la poursuite d'un pilotage financier rigoureux et d'une planification financière à moyen et long terme apparaît essentielle afin de garantir la soutenabilité des finances communales.

Par ailleurs, il convient de relever que ces analyses s'inscrivent à la veille de la transition vers le modèle comptable MCH2, entraînant une rupture méthodologique dans le suivi des ratios, cela dès 2027. Cette évolution nécessitera une lecture prudente des comparaisons dans le temps et un suivi attentif des indicateurs dans les prochaines années afin de disposer de références stabilisées.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 1er juin 2026

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire



Yvan Luccarini Nicolas Croce

Membre de la Municipalité délégué : M. Yvan Luccarini